



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	08/10/2026
Envoyé en préfecture le	08/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

107-2026 Versement anticipé d'une partie de la contribution financière 2027 SPL Terres de Corrèze.

Le président explique que le budget prévisionnel 2026 de la SPL Terres de Corrèze intégrait 94 000 € d'aides européennes, qui ne seront finalement pas versées au cours de cet exercice.

Afin de permettre à la SPL d'honorer ses engagements, l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2026 a validé le principe d'avances sur les contributions financières 2027, mobilisées selon les besoins réels de trésorerie et réparties entre les trois Communautés de communes au prorata de leurs contributions.

Dans l'hypothèse où la totalité des 94 000 € serait nécessaire, la répartition maximale serait la suivante :

- CC Pays Lubersac-Pompadour : - 29,26% : 27 504,40 €
- CC Pays d'uzerche – 46,09% : 43 324,60 €
- CC Vézère Monédières Millesources – 24,65% - 23 171 €.

Le Président propose de valider le principe d'avances sur les contributions financières 2027 à la SPL Terres de Corrèze.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DE VALIDER** la proposition du Président en validant le principe d'avances sur les contributions financières 2027 à la SPL Terres de Corrèze.

Fait à Treignac le 08/10/2026
Le Président, Philippe JENTY

